



DÉCISION DU MAIRE

Prise dans le cadre de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° DE/2026-016

OBJET : ACQUISITION D'UN TERMINAL DE PAIEMENT (TPE) - CONCLUSION D'UN CONTRAT DE LOCATION LONGUE DUREE POUR LA REGIE DU C2 (CENTRE CULTUREL) DE LA VILLE DE TORCY

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-huit** du mois d'**Août**,

Nous, Dominique JOUANNE, Maire de TORCY,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° D/2026-017 en date du 07 avril 2026 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Principal 2026 de la commune,

Considérant la nécessité de permettre l'encaissement des recettes communales du C2 (Centre Culturel) par carte bancaire et de moderniser les moyens de paiement mis à dispositions des usagers,

Considérant la proposition de contrat émanant de la société JDC SA – MLS Services, pour un contrat de location longue durée, d'une durée initiale de 48 mois, pour l'acquisition d'un terminal de paiement,

DECIDE :

ARTICLE 1 : DE DOTER la commune d'un terminal de paiement électronique (TPE) destiné à l'encaissement des recettes communales du C2 (Centre Culturel).

ARTICLE 2 : DE CONCLURE un contrat de location longue durée, d'une durée initiale de **48 mois**, pour l'acquisition d'un terminal de paiement, avec la société **JDC SA – MLS Services** dont le siège social se situe à ZAC Montagne Plus – Avenue de l'Europe – 44620 LA MONTAGNE.

ARTICLE 3 : Le coût de ce contrat est fixé à la somme de **18,50 € H.T/ mois** et des frais de dossiers fixé à **12,00 €** selon le devis transmis par la société.

ARTICLE 4 : Les crédits de dépenses affectés à ce contrat seront inscrits en section de fonctionnement du budget principal 2026.

ARTICLE 5 : La présente décision est inscrite au registre des délibérations de la commune.

Certifié exécutoire pour avoir

été reçu à la sous-Préfecture

le **22 SEP. 2026**

et publié, affiché ou
notifié le **22 SEP. 2026**

Le Maire,



Pour extrait conforme,
Le Maire,



M. Dominique JOUANNE